

LE TEXTE DU DISCOURS SUR LA MONTAGNE

EN Mt. V,1 - VII,29

DANS LES ÉCRITS DE CLÉMENT D' ALEXANDRIE *

P A R

GÉRASIME ZAPHIRIS

VI, 32 Οἶδεν γὰρ ὁ πατὴρ ὑμῶν ὅτι χροῖζετε τούτων ἀπάντων·
(= Lc., XII, 30) ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν... (Stromates, IV, VI, 34,6; t. II, p. 263, 23-25).

Οἶδεν γὰρ ὁ πατὴρ ὧν χρεῖαν ἔχετε (Eclogae prophetae, 12,2; t. III, p. 140, 3-4).

...διὸ καὶ φησι παγκάλως· «ταῦτα δὲ πάντα τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου ζητεῖ»... «οἶδε», φησίν, «ὁ πατὴρ ὑμῶν ὅτι χροῖζετε» (Pédagogue, II, X, 103, 4-5; t. I, p. 219,9ss.).

Dans les Stromates, IV, VI, 34,6 comme dans les Eclogae prophetae, 12,2 Clément se réfère certainement à Mt., VI, 32. En revanche, et pour ce qui est de la citation du Pédagogue, II, X, 103, 4-5 la question se pose de savoir si l' Alexandrin ne suit pas plutôt le texte de Lc., XII, 30 ou du moins un texte harmonisant les deux versions synoptiques.

La première de ces hypothèses ne manque pas d' argument: Tout compte fait, elle peut s' appuyer et sur l' expres — τοῦ κόσμου et sur l' absence de οὐ ρά ν ι ο ς, l' une et l' autre proes à Lc.

Pourtant, si l' on examine ces deux particularités à la lumière des traditions manuscrite et patristique, on s' aperçoit vite qu' en fait les deux éléments se rencontrent à des titres variés aussi bien dans le texte de Mt. que dans celui de Lc. Ainsi le codex 713 et les versions syriaques, sinaïtique, curétonienne et peshitta lisent Mt., VI, 32 avec le τ ο ὦ κ ὁ σ μ ο υ propre à Lc., XII, 30, et cette harmonisation se retrouve chez Tatien, Maxime le Confesseur¹ et chez saint Jean Chrysostome². Inver-

* Συνέχεια ἐκ τῆς σελ. 785 τοῦ προηγούμενου τόμου.

1. Cf. Expositio orationis Dominicae (PG, XC, 897CD).

2. Cf. Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, XXII, 2 (PG, LVIII, 301).

sement les manuscrits S, 28, 237, les versions latines (f, h), syriaque (curétonienne), copte (boharique) et géorgienne ainsi que saint Cyprien³, Saint Basile⁴ et Nil d' Ancyre⁵ citent Mt., VI, 32 sans οὐ ρά ν ι ο ς.

En partant de ces faits, il est permis de penser que l' omission d' οὐ ρά ν ι ο ς dans les trois citations clémentines ainsi que l' emploi de κόσμου au texte du Pédagogue n' impliquent pas nécessairement que Clément réfère à l' occasion au parallèle de Lc., XII, 30. C' est ce que pensent d' ailleurs A. Merk⁶ et C. Tischendorf⁷.

Deux arguments corroborent cette manière de voir. P r i m o l' ordre des mots au texte clémentin οἶδε ὁ πατήρ ὑμῶν ordre de Mt., s' oppose à l' ordre des termes au texte lucanien S e c u n d o, et ce fait est plus décisif encore: dans la citation des Stromates, IV, VI, 34,6 Clément rapporte certainement Mt., VI, 32 (de part et d' autre, on relève le même ordre des mots et surtout le terme ἀπάντων; de plus, l' auteur continue sa citation par le verset 33 du chap. VI de Mt.); or, c' est précisément dans cette citation que l' Alexandrin omet l' expression matthéenne οὐ ρά ν ι ο ς.

Pour toutes ces raisons, il semble préférable de voir dans la citation du Pédagogue une référence au texte de Mt. harmonisé d' après le parallèle de Lc.

Ceci dit, passons aux particularités textuelles du texte proposé par Clément.

α) L' auteur substitue ταῦτα δὲ πάντα (cf. Lc., XII, 30) à πάλτα γὰρ ταῦτα. Deux remarques sont à faire ici. Tout d' abord la construction ταῦτα δὲ πάντα plus classique de πάλτα ταῦτα est attestée par la majorité des manuscrits S, N, Δ, Θ, Σ, 047, 13, 69, 124, 544, 27, 157, 242, 243, 450, 544, 697, 713, 892, 1241, 1279, 1402, 1365, 160, 1183), par les anciennes versions latines (c, f, ffI, g2, 1, m, aur.), curétonienne, coptes (sahidique et bohairique), éthiopienne et arménienne ainsi que

3. Voir De opere et eleemosynis, IX (PL, IV, 632 B); Testimoniorum adversus Judaeos, III, XI (c. 768B).

4. Cf. Regulae brevius tractatae, CCVI: Οἶδεν γὰρ ὁ πατήρ ὑμῶν ὡν χρεῖαν ἔχετε πρὸ τοῦ ὑμᾶς αἰτῆσαι αὐτὸν (PG, XXXI, 1220A); à comparer Moralia, XLVIII, V (PG, XXXI, 769D-772A).

5. Voir De voluntaria paupertate ad magnam, XLIII: Οἶδε γὰρ ὁ πατήρ ὑμῶν, ὅτι χρῆζετε τούτων ἀπάντων (PG, LXXIX, 1024A); Peristeria, XI, 17 (c. 929A); XI,21: Οἶδε ὁ πατήρ ὑμῶν, ὅτι χρεῖαν ἔχετε τούτων ἀπάντων (c. 933B).

6. Cf. Op. cit., in loco.

7. Cf. op. cit., in loco.

par saint Basile⁸, les Pseudo-Macaire⁹, saint Jean Chrysostome¹⁰ et par saint Augustin¹¹. En revanche, nul témoin grec n'atteste à notre connaissance la leçon πάντα γὰρ ταῦτα.

Quant à la particule δὲ (au lieu de γὰρ) elle reste sans exemple dans les traditions manuscrite et patristique.

b) En ce qui concerne le verbe ἐπιζητεῖν la tradition manuscrite se divise en deux courants. Le premier maintient la forme populaire ou sémitisante du pluriel ἐπιζητοῦσιν, alors que le second rend ses droits à la syntaxe de la Koiné littéraire et lit ἐπιζητεῖ. C'est à ce deuxième courant que se rattache Clément, en faisant toutefois usage du verbe simple ζητεῖ. Il se rencontre ainsi avec les codices 346, 28, 157, 273, 565, 346, 660, 892, B, S, 33, les versions boharique et géorgienne et avec toute la tradition patristique des quatre premiers siècles¹².

La leçon ζητεῖ ne se trouve attestée quant à elle que par le manuscrit D, par les versions latines, c, f, l, et par Marcion-au texte parallèle de Lc., XII, 30!

c) Enfin, à la suite de Justin¹³ ainsi qu'à l'exemple de Saint Basile¹⁴ et de Nil d'Ancyre¹⁵, Clément emploie incidemment l'expression χρεῖαν ἔχετε au lieu de χρῆζετε τούτων ἀπάντων. Il n'est pas sans doute téméraire de voir dans cette variante la trace d'une lecture hors contexte du logion dans le cadre général de la parénèse chrétienne.

VI, 33

Καὶ πάλιν· Οἶδεν γὰρ ὁ πατὴρ ὑμῶν ὅτι χρῆζετε τούτων ἀπάντων· ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐ-

8. Cf. *Moralia*, XLVIII, V: Ταῦτα γὰρ πάντα τὰ ἔθνη ἐπιζητεῖ. Οἶδε γὰρ ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ οὐράνιος ὅτι χρῆζετε τούτων πάντων (PG, XXXI, 769D-772A); *Regulae fusius tractatae*, XLII, I: Ταῦτα γὰρ πάντα τὰ ἔθνη ἐπιζητεῖ (PG, XXXI, 1025A); *Regulae brevius tractatae*, CCVII: Ταῦτα γὰρ πάντα τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου ἐπιζητεῖ (PG, XXXI, 1220C).

9. Cf. *Homélies*, XLVIII, 3: Ταῦτα γὰρ πάντα τὰ ἔθνη ἐπιζητεῖ (PG, XXXIV, 809C).

10. Voir *Homélies sur l'Évangile selon saint Matthieu*, XXII, 2: Πάντα γὰρ ταῦτα τὰ ἔθνη τοῦ κόσμου ἐπιζητεῖ (PG, LVII, 301).

11. Cf. *De opera monastica*, II.

12. Voir les principales citations reproduites dans l'exposé.

13. Cf. *Apologie*, I, XV, 15: Οἶδε γὰρ ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ οὐράνιος ὅτι τούτων χρεῖαν ἔχετε (p. 36).

14. Cf. la note 4.

15. Voir la note 5.

ρανῶν καὶ τὴν δικαιοσύνην, ταῦτα γὰρ μεγάλα, τὰ δὲ μικρὰ καὶ περὶ τῶν βίων ταῦτα προστεθήσεται ὑμῖν (Stromates, IV, VI, 34,6; t. II, p. 263, 23-26).

Ἄλλὰ καὶ τῇ γραφῇ ἀντάδετε, βώωσης ἐκείνης διαρρήδην· «ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν» (Pédagogue, II, XII, 120, 2; t. I, p. 229, 5-7).

Τὰ ἐφόδια τῆς κυριακῆς ὁδοῦ οἱ μακαρισμοὶ τοῦ κυρίου· «ζητεῖτε», γὰρ εἶπεν «καὶ μεριμνᾶτε τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν· οἶδεν γὰρ ὁ πατὴρ ὧν χρεῖαν ἔχετε» (Eclogae propheticae, 12, 1-2; t. III, p. 140, 1-4).

αἰτεῖσθε γάρ, φησί, τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται (Stromates, I, XXIV, 158, 2; t. II, p. 100, 1-2).

Ζητεῖτε γάρ, φησί, τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ, καὶ τὰ τῆς τροφῆς προστεθήσεται ὑμῖν (Pédagogue, II, X, 103, 5; t. I, p. 219,16-18).

Les citations de Clément proposent les formes que voici de Mt., VI, 33:

I) Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν καὶ ταῦτα...

II) Ζητεῖτε καὶ μεριμνᾶτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ...

III) Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν καὶ τὴν δικαιοσύνην...

IV) Αἰτεῖσθε γάρ, φησί, τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται.

Les deux premières lectures sont Les plus fréquentes dans la tradition patristique.

La première est marquée par l'omission de δὲ et par l'addition de τῶν οὐρανῶν après βασιλείαν.

L'omission de δὲ (Stromates, IV, VI, 34, 6) est attestée par les versions latine (K) et arménienne ainsi que par Tatien, Eusèbe de Césarée¹,

1. Cf. Préparation Evangélique, XII, 16,9: Καὶ παρ' ἡμῖν δὲ εἶρηται· «Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν καὶ τὴν δικαιοσύνην, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν».

saint Basile², saint Jean Chrysostome³, Nil d'Ancyre⁴, Théodoret de Cyr⁵ et, en Occident, par Tertullian⁶ et par saint Hilaire⁷.

L'addition de la clause matthéenne τῶν οὐρανῶν est attestée de son côté par le codex 301 ainsi que par Justin de Rome⁸ et par saint Chrysostome⁹.

La deuxième lecture se caractérise par l'omission de π ρ ὄ τ ο ν comme par l'addition de μ ε ρ ι μ ν ᾶ τ ε et de τοῦ θεοῦ après βασιλείαν.

L'omission de π ρ ὄ τ ο ν (= Lc., XII, 31) reparait dans la ver-

2. Voir Constitutions monastique, I,2: Ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, XXXI, 1328C); à comparer cependant Moralia, XLVIII, V (PG, XXXI, 772A); LVI, IV (c. 785).

3. Cf. Homélie sur l'Épître aux Ephésiens, XX,9 (PG, LXII, 148); Homélie sur la première Épître à Timothée, XI, 2 (PG, LXII, 556); Homélie sur l'Évangile selon saint Matthieu, XV, 3 (PG, LVII, 227); LXVIII,3 (PG, LVIII, 643); LXVIII, 5 (c. 648); Adversus oppugnatores vitae monasticae, III (PG, XLVII, 385); Expositio in Psalmum, CXL, 2 (PG, LV, 429); Homélie sur l'Évangile selon saint Jean, III, 6 (PG, LIX, 46); De poenitentia, IV, 4 (PG, XLIX, 305); Sermons sur la Genèse, VI, 2 (PG, LIV, 607); Homélie sur la première Épître aux Corinthiens, XV,6 (PG, LXI, 130) Dans ces citations l'Antiochien substitue γὰρ à δέ. Dans les autres citations du même texte il ignore au contraire la particule δέ: Homélie sur l'Évangile selon saint Matthieu, XXII, 3 (PG, LVII, 302); XXII, 4 (c. 303); XXVI, 4 (c. 338); Ecloges de eleemosyna et hospitalitate, XXIII (PG, LXIII, 718); Quales ducendae sint uxores, III, 7 (PG, LI, 235); Homélie sur la Genèse, XXIV, 8 (PG, LIII, 216); LIV, 5 (PG, LIV, 478); Expositio in Psalmum, CXI, 2 (PG, LV, 293); Homélie sur l'Épître aux Hébreux, XXIII, 2 (PG, LXIII, 162); VIII, 4 (c. 76).

4. Cf. Épîtres, III, XXIV: Ζητεῖτε πρὸς τῶν πάντων τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ καὶ τὴν δικαιοσύνην (PG, LXXIX, 381C); à rapprocher Peristeria, XI, 20 (c. 932 D).

5. Voir Quaestiones in librum III Regnorum, XII (PG, LXXX, 680 A); Commentaire sur le prophète Daniel, IX, 24 (PG, LXXXI, 1472 C); Religiosa historia, XV (PG, LXXXII, 1417 B); à comparer Interprétation des Psaumes, CII, 5 (PG, LXXX, 1688 B).

6. Cf. De oratione, VI.

7. Cf. Tractatus de Psalmo, XVIII.

8. Cf. I Apologie XV, 16: Ζητεῖτε δὲ τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (p. 36).

9. Voir Homélie sur la première Épître à Timothée, XI, 2: Ζητεῖτε γάρ, φησί, πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXII, 556); Homélie sur l'Évangile selon saint Matthieu, XXII, 3: Ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LVII, 302); XXII, 4 (303); XXVI, 4 (c. 338); LV, 6 (PG, LVIII, 548); Ecloga de eleemosyna et hospitalitate, XXIII, (PG, LXIII, 718); Quales ducendae sint uxores, III, 7 (PG, LI, 235); Homélie sur les Actes des Apôtres, XXIII, 4 (PG LX, 182); Homélie sur la première Épître aux Corinthiens, XV, 6 (PG, LI, 130).

sion latine b, au codex 61 ainsi que chez Justin de Rome¹⁰, saint Basile¹¹, saint Jean Chrysostome¹², Nil d' Ancyre¹³ et Théodoret de Cyr¹⁴.

L' emploi de $\mu \epsilon \rho \iota \mu \nu \tilde{\alpha} \tau \epsilon$ (cf. Mt., VI, 31) est, quant à lui, une glose clémentine sans exemple dans les traditions patristique et manuscrite.

Il n' en est pas ainsi de la leçon $\tau\eta\nu \beta\alpha\sigma\iota\lambda\epsilon\iota\alpha\nu \tau\omicron\upsilon \theta\epsilon\omicron\upsilon$, également attestée par les manuscrits E, G, K, L, M, S, U, Δ, Π, etc., par les versions latines (a, b, c, f, ffl, gl, h, m, aur.), syriaque et géorgienne ainsi que par les auteurs ecclésiastiques que voici: Marcion¹⁵, Athanase d' Alexandrie¹⁶, saint Basile¹⁷, le Pseudo-Macaire¹⁸, saint Jean Chrysostome¹⁹,

10. Cf. la note 8.

11. Voir la note 2; à rapprocher *Constitutiones monasticae*, I, 3: ... $\acute{\alpha}\lambda\lambda' \alpha\lambda\tau\epsilon\iota$, $\kappa\alpha\theta\omega\varsigma \pi\rho\sigma\epsilon\tau\acute{\alpha}\chi\theta\eta\varsigma$, $\tau\eta\nu \beta\alpha\sigma\iota\lambda\epsilon\iota\alpha\nu \tau\omicron\upsilon \theta\epsilon\omicron\upsilon$ (PG, XXXI, 1332A).

12. Cf. Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, XV, 3: $\text{Ζητεῖτε γάρ, φησί, τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, LVII, 227); XXII, 3 (c. 302); XXII, 4 (c. 303); XXVI, 4 (c. 338); *Ecloga de eleemosyna et hospitalitate*, XXIII (PG, LXIII, 718); *Quales ducendae sint uxores*, III (PG, LI, 235); *Adversus oppugnatores vitae monasticae*, III, (PG, XLVII, 385); *Expositio in Psalmum*, CXL, 2 (PG, LV, 429); CXI, 2 (c. 293); Homélie sur l' Evangile selon saint Mt. LXVIII, 3 (PG, LVIII, 643); LXVIII, 5 (c. 648); LV, 6 (c. 548); Homélie sur l' Evangile selon saint Jean, III, 6 (PG, LIX, 46); Homélie sur les Actes des Apôtres, XXIII, 4 (PG, LX, 182); Homélie sur la première Epître aux Corinthiens, XV, 6 (PG, LXI, 130); Homélie sur l' Epître aux Hébreux, XXIII, 2 (PG, LXIII, 162).

13. Voir *Peristeria*, XI, 20: $\text{Ἀλτεῖτε γάρ, φησί, τὴν βασιλείαν, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, LXXIX, 932D).

14. Cf. *Quaestiones in librum III Regnorum*, XII, (PG, LXXX, 680 A); *Interprétation des Psaumes*, CII, 5 (PG, LXXX, 1688 B); *Commentaire sur le prophète Daniel*, IX, 24 (PG, LXXXI, 1472 C); *Religiosa historia*, XV (PG, LXXXII, 1417 B).

15. Voir chez Epiphane de Salamine, Panarion, XLII, 11,6: $\text{Ζητεῖτε δὲ τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (p. II, t. III, 16-17).

16. Cf. *Commentaire sur l' Evangile selon saint Matthieu*, fragm. 14: $\text{Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, XXVII, 1372C);

17. Voir *Moralia*, XLVIII, V: $\text{Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, XXXI, 772A); LVI, IV: $\text{Ματθαῖος· Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ}$ (c. 785); à rapprocher *Constitutiones monasticae*, I, 2 (PG, XXXI, 1328 C); I, 3 (c. 1332 A); *Regulae brevius tractatae*, CCVII (PG, XXXI, 1220 C).

18. Cf. Homélie, XLVIII, 1: $\text{Ἵμεῖς δέ, φησί, πρῶτον ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, XXXIV, 808 D).

19. Cf. *Expositio in Psalmum*, CXI, 2: $\text{Ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν}$ (PG, LV, 293); CXL, 2 (c. 429); *Adversus oppugnatores vitae monasticae*, III (PG, XLVII, 385); Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, LXVIII, 3 (PG, LVIII, 643); LXVIII, 5 (c. 648); Homélie sur l'

Cyrille d' Alexandrie²⁰, Théodoret de Cyr²¹, saint Hilaire²², saint Cyprien²³, sans compter les Pères qui lisent τοῦ θεοῦ après δικαιοσύνη²⁴.

Les citations clémentines qui relèvent des deux premières formes du texte ont de commun l' omission de καὶ δικαιοσύνη après βασιλείαν.

Cette particularité fait difficulté. Certes, elle est attestée par les manuscrits 119, 245, 482 et par le lectionnaire 184; de même, elle se lit sous la plume de Justin de Rome²⁵, Marcion²⁶, saint Athanase²⁷, saint Basile²⁸, saint Jean Chrysostome²⁹ et Nil d' Ancyre³⁰. Il reste, cependant, que la majorité des Pères. Grecs et Latins reproduisent la leçon longue, faisant de la «justice» messianique à «chercher la condition de l' accès au Règne»³¹. Or, nul doute que tel est bien le texte primitif de Mr., dont on sait la saveur palestinienne. Avec ses homologues, tenants de la variante courte, Clément l' aura mis occasionnellement à la portée des

Evangile selon saint Jeant, III, 6 (PG, LIX, 46); Homélie sur l' Epître aux Ephésiens, XX, 9: Ζητεῖτε γάρ, φησί, πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXII, 148); Homélie sur l' Epître aux Hébreux, VIII, 4: Αἰτεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ καὶ ταῦτα... (PG, LXIII, 76); XXIII, 2 (c. 162); Homélie sur la Genèse, XXIV, 8: Ζητεῖτε πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LIII, 216); LIV, 5 (PG, LIV, 478); De poenitentia, IV, 4: Ζητεῖτε γάρ, φησί, πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, XLIX, 305).

20. Cf. De adoratione in spiritu et veritate, XIII: Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXVIII, 864 B).

21. Cf. Interprétation des Psaumes, CII, 5: Ζητεῖτε δὲ τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα ἐκ περισσοῦ προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXXX, 1688B); Quaestiones in librum III Regnorum, XII: Αἰτεῖτε γάρ, φησί, τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ τὰ λοιπὰ πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXXX, 680 A); Commentaire sur le prophète Daniel, IX, 24: Αἰτεῖτε, λέγων, τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ (PG, LXXXI, 1472C); Religiosa historia, XV: Αἰτεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ τὰ λοιπὰ πάντα προστεθήσεται ὑμῖν (PG, LXXXII, 1417B).

22. Cf. la note 7.

23. Voir Testimoniorum adversus Judaeos, III, XI (PL, IV, 768 B).

24. Cf. Le P s e u d o - A t h a n a s e, Homélie sur Lc., XIX, 36 et s a i n t A u g u s t i n, Sermons, XLVII.

25. Voir la note 8.

26. Cf. la note 15.

27. Voir la note 16.

28. Voir Constitutiones monasticae, I, 3 (PG, XXXI, 1332 A).

29. Voir les notes 3, 9, 12 et 19.

30. Cf. la note 13.

31. Voir les notes 1, 2, 4, 6, 7, 17, 18, 20, 21, 33.

lecteurs grecs en supprimant justement la clause redondante et d'ailleurs judaïque de la *δικαιοσύνη*.

*

Un réflexe analogue semble bien avoir été à l'origine de la troisième forme du logion, proposée par Clément et marquée par l'emploi de *δικαιοσύνη* sans le déterminatif *αὐτοῦ*. Attestée au reste par Eusèbe de Césarée (l'ancienne version latine K lit *justitia Dei*), elle devait convier plus d'un lecteur à entendre le texte de la seule justice morale ou sociale.

De ces trois lectures proposées par Clément nous pouvons, semble-t-il, tirer une conclusion qui, pour paraître générale, n'en est pas moins importante au regard de la critique textuelle. La forme brève attestée seulement par Eusèbe de Césarée et en partie par Grégoire de Nysse³³ ne représente pas le texte de l'Eglise aux cinq premiers siècles, puisque la forme longue (*τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν (ou τοῦ θεοῦ)*) est citée déjà par Justin et domine chez les Pères des diverses églises jusqu'à la fin du quatrième siècle.

A la différence des trois formes du logion que nous avons présentées, la quatrième se signale par une originalité entière de ton et de vocabulaire.

Devant un texte à ce point discordant deux hypothèses de travail peuvent être envisagées: ou l'on est en présence d'un texte extracanonique ou, au contraire, la citation des Stromates, I, XXIV, 185,2 est une composition ecclésiastique que réalisée à partir de l'une des versions canoniques. Voici les éléments de réponse qu'on peut tirer à ce sujet et de l'analyse de la leçon.

Tout d'abord, les termes *προστεθήσεται ὑμῖν* se retrouvent et dans Mt., VI, 33 et dans Lc., XII, 31. Ce contact littéraire explicite suffit à établir une parenté certaine entre la citation de Clément et le texte traditionnel des deux synoptiques. Se fondant sur cette parenté, la critique peut dès lors rapprocher l'expression clémentine *τὰ μεγάλα* du terme synoptique *βασιλεία* et d'y voir une circonlocution de celle-ci. E. Massaux, naguère, le suggérait déjà³⁴. Encore, et contrairement au sentiment

32. Voir aussi la note 24.

33. Cf. De Oratione Dominica, V: *αἰτεῖτε, φησί, τὴν βασιλείαν καὶ τὴν δικαιοσύνην, καὶ ταῦτα προστεθήσεται ὑμῖν* (PG, XLIV, 1176-1177 A).

34. Cf. op. cit., p. 415.

de cet auteur, n'est-ce point là une simple hypothèse. Dans les Stromates, IV, VI, 34, 6, en effet, Clément, citant Mt., VI, 33 d'après le texte traditionnel ajoute la glose ταῦτα γὰρ μεγάλα à l'expression βασιλεία καὶ δικαιοσύνη. Et c'est par opposition ταῦτα μεγάλα ainsi compris qu'il qualifie au même passage de τὰ μικρὰ les biens de ce monde, comme le montre expressément la tournure: τὰ μικρὰ καὶ περὶ τὸν βίον ταῦτα³⁵. On est ainsi porté à penser que la citation de Clément n'est en définitive qu'une variante catéchétique du logion synoptique, visant selon toute apparence à exprimer et non sans vigueur l'antithèse βασιλεία — ταῦτα impliquée dans la parole du Christ.

Cette explication appelle une précision. Clément est, certes, le premier témoin de cette forme ecclésiastique du texte. Il n'en est pas cependant le seul. Eusèbe de Césarée, dans son Commentaire des Psaumes, reproduit verbatim la quatrième lecture de Clément³⁶. Origène à six reprises³⁷ — et saint Ambroise³⁸ ajoutent également au texte de Clément la glose αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται qu'atteste déjà Hippolyte de Rome³⁹ et par où est confirmée l'origine catéchétique de tels commentaires, puisque ce nouveau développement représente en fait une lecture de Mt., VI, 33 dans un contexte paulinien (cf. pour l'antithèse τὰ ἐπουράνια — τὰ ἐπίγεια: Eph. I, 3, 20; II, 6; III, 10; VI, 12; Phil., III, 19; Col., III, 2).

Ajoutons que cette dernière forme clémentine du texte remplace ζητεῖτε par l'expression en un sens liturgique de αἰτεῖτε. Attestée par un certain nombre de Pères qui par ailleurs ne font aucune allusion

35. Dans la cinquième citation (cf. Pédagogue, II, X 103, 5) l'Alexandrin substitue τὰ τῆς τροφῆς à τὰ δὲ μικρὰ καὶ περὶ τὸν βίον.

36. Cf. XVI, 2: τοῦτο γοῦν καὶ ὁ σωτὴρ ἐδίδασκε λέγων· αἰτεῖτε τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ προστεθήσεται ὑμῖν (PG, XXIII, 160 C).

37. Cf. Sur la prière, II, 2: τὸ μὲν δὲ δεῖ· αἰτεῖτε τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται, καὶ αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια, καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται (p. 299, 19-21); XIV, I: ...κατανοήσωμεν τὸ αἰτεῖτε τὰ μεγάλα, καὶ τὰ μικρὰ ὑμῖν προστεθήσεται· καὶ αἰτεῖτε τὰ ἐπουράνια, καὶ τὰ ἐπίγεια ὑμῖν προστεθήσεται... αἰτῶμεν... τὰ ἐπουράνια καὶ μεγάλα... τὰ δὲ ἐπίγεια καὶ μικρὰ, ὧν διὰ τὰς σωματικὰς ἀνάγκας χρῆζετε (p. 330, 7 ss.); XVI, 2 (p. 336, 21ss.); Eclogues sur les Psaumes, IV, 4 (PG, XII, 1141 C); Contre Celse, VII, XLIV (p. 196, 5-7); Commentaire sur l'Évangile selon saint Luc, fragm. XL (p. 252, 6s.);

38. Cf. Épîtres, I, 36: Denique scriptum est: Petite magna, et parva adjicientur vobis. Petite coelestia, et terrena adjicientur.

39. Voir Commentaire sur le prophète Daniel, II, 10: αἰτησάμενοι γὰρ τὰ ἐπουράνια παρὰ τοῦ κυρίου, ἔτυχον καὶ τῶν ἐπιγείων παρὰ τοῦ βασιλέως (GCS, t. I, p. 64, 9-10).

au commentaire caractéristique de Stromates⁴⁰, cette formule, quelle qu' en soit l' origine, précise, est à n' en pas douter un nouvel indice de l' origine ecclésiastique de la présente forme du texte.

Il est vrai que A. Resch⁴¹ et Ropes⁴², se fondant sur les clauses par où Clément (ἀπεισθε φησί), Origène (ὁ σωτήρ... φησίν), Eusébe de Césarée (τοῦτο... ὁ σ ω τ ῆ ρ ἐ δ ἰ δ α σ κ ε λ ἔ γ ω ν), et saint Ambroise (denique scriptum est) introduisent la variante catéchétique du logion, en sont venus à soutenir l' authenticité et par là l' origine extra-canonique du texte cité par Clément. Mais il n' en est rien. Le fait de présenter un logion comme parole du Seigneur n' implique nullement que l' on veuille en indiquer la littéralité ou l' authenticité: à l' époque des pères, nul ne distinguait à la manière des modernes entre un texte canonique et ses formes ecclésiastiques. L' authenticité littéraire étant secondaire; l' authenticité de sens et l' objet seule importait.

Nous concluons donc avec J. Jeremias que la dernière forme du texte attestée par Clément ne représente qu' une application catéchétique de la parole primitive à la prière et à la vie du chrétien⁴³.

VI, 34

Διὸ κἀν τοῖς ἐχομένοις λέγει «μὴ μεριμνᾶτε περὶ τῆς αὔριον· ἀρκετὸν γὰρ τῇ ἡμέρᾳ ἡ κακία αὐτῆς» (Pédagogue, I, V, 17, 2; t. I, p. 100, 7-9).

Μὴ γὰρ μεριμνᾶτε, φησί, περὶ τῆς αὔριον (op. cit., I, XII, 98, 4; t. I, p. 149, 12-13).

Ce logion du Christ ne se trouve pas dans les autres synoptiques. Le texte en a été conservé dans sa forme traditionnelle aussi bien dans les manuscrits que chez les Pères sauf bien entendu quelques variantes d' ailleurs toutes secondaires, comme le montrent en l' occurrence les particularités de Clément

α) L' omission de ο ὄ ν devant μεριμνᾶτε. Elle est attestée en ou-

40. Voir les principales notes ci-dessus.

41. Cf. *Agapha*, Leipzig, 1906, pp. 114 s. 230-233; Voir de même *Paralleltexte zu Lucas*, TU, t. X, 3, pp. 326 s.

42. Voir *Die Sprüche Jesu die in den kanonischen Evangelien nicht überliefert sind*, dans TU, t. XIV, 2 p. 140.

43. Cf. *Unbekannte Jesusworte*, dans *Abhandlungen zur Theologie des Alten und Neuen Testaments*, 16, Zürich, 1948, p. 75; Voir aussi P. M. — J. L a g r a n g e, *Evangelie selon saint Matthieu*, Paris, 1923, p. 142.

tre par: les anciennes versions latines (a, b) et copte (bohaïrique), par Saint Jean Chrysostome¹, Nil d' Ancyre², saint Ephrem³, ainsi que par les Actes de Thomas⁴. Ailleurs, l' Alexandrin substitue γάρ à οὖν: or même variante occasionnelle chez saint Jean Chrysostome⁵.

b) dans les deux citations Clément lit μεριμνήσατε à la place de μεριμνήσητε. L' usage du présent est une particularité clémentine sans parallèle dans les traditions manuscrite et patristique. Encore ne faut-il pas oublier dans ce contexte de mentionner les noms de saint Basile⁶ et de Théodoret de Cyr⁷, qui emploient quant à eux l' infinitif présent μεριμνᾶν.

c) La leçon περι τῆς αὐριον est équivalente de fond et d' expression aux variantes parallèles εἰς τὴν αὐριον⁸, περι τὴν αὐριον⁹. L' Alexandrin en témoigne dans ses deux citations, comme d' ailleurs Origène¹⁰, saint Basile¹¹ et Théodoret de Cyr¹².

d) L' omission du membre de phrase ἡ γὰρ αὐριον μεριμνήσει ἐαυτῆς est plus importante. Se retrouvant au manuscrit 13

1. Cf. De compunctione, ad Demetrium, I, 5: Μὴ μεριμνήσητε περι τὴν αὐριον (PG, XLVII, 401); De angusta porta, et in orationem Dominicam, 5: Μὴ μεριμνήσητε γάρ, φησί, εἰς τὴν... (PG, LI, 46); Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, XIX, 5: Τοῦτο καὶ προῖόν διὰ πλειόνων ἐπέταξε, λέγων· μὴ μεριμνήσητε εἰς... (PG, LVII, 280); XXII, 3 (c. 303); Homélie sur l' Evangile selon saint Jean, 1: μὴ μεριμνήσητε εἰς τὴν αὐριον... (PG, LIX, 249); à comparer Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, XXII, 3 (PG, LVII, 303).

2. Voir De voluntaria paupertate ad magnam, X: Μὴ μεριμνήσητε εἰς τὴν αὐριον, ἡ γὰρ αὐριον μεριμνήσει ἐαυτῆς (PG, LXXIX, 981C).

3. Voir le texte chez A. Resch, op. cit., t. X, 1 p. 108.

4. Cf. c. 28: Μὴ μεριμνήσητε εἰς τὴν αὐριον, ἡ γὰρ αὐριον μεριμνήσει ἐαυτῆς (t. II, II, p. 144, 17-18).

Parmi les tenants de la leçon οὖν notons du moins saint Basile (cf. Moralia, XLVIII, V (PG, XXXI, 772).

5. Cf. la note 1.

6. Voir Regularum breviorum capitula, 272 (PG, XXXI, 1076 B); Regularum brevius tractatae, CCLXXII: Ἐπειδὴ πρόσταγμα ἐστὶ τοῦ κυρίου μὴ μεριμνῶν περι τὴν αὐριον (PG, XXXI, 1269C).

7. Voir Thérapeutique des maladies helléniques, IX (PG, LXXXIII, 1057 C).

8. Cf. Saint Basile (voir la note 4); saint Jean Chrysostome (cf. la note 1); Nil d' Ancyre (voir la note 2).

9. Voir entre autres saint Jean Chrysostome, op. cit., cf. la note 1).

10. Cf. Commentaire sur l' Evangile selon saint Luc, fragm. 88 (p. 250).

11. Voir la note 6.

12. Cf. la note 7.

ainsi que chez saint Jean Chrysostome¹³, elle pourrait bien n' être pas accidentelle ou fortuite, — la première citation clémentine l' exigeant d' ailleurs en raison du contexte. Serait-elle dès lors traditionnelle en un sens; ou la lecture brève est-elle ici encore la meilleure?

e) Enfin Clément reproduit l' expression ἀρετὸν τῆ ἡμέ-
ρα ἢ κακία αὐτῆς sous sa forme traditionnelle¹⁴ avec toutefois l' addition de la particule γάρ. Nous lisons la même conjonction dans les manuscrits Ω, 61, 157, 440, 655, 1095, 18, 1093, dans les versions latines c, f, h, aur, ainsi que sous la plume de Grégoire de Nazianze¹⁵ et de saint Jean Chrysostome¹⁶.

13. Voir Homélie sur l' Evangile selon saint Matthieu, XXII, 3: Μὴ οὖν μεριμνήσητε περὶ τῆς αὔριου. Ἀρετὸν γὰρ τῆ ἡμέρα ἢ κακία αὐτῆς (PG, LVII, 303).

14. Notons que sur ce point les Pères s' accordent avec le texte des manuscrits, à l' exception toutefois du Pseudo-Athanase et de Grégoire de Nazianze. Le premier substitue ἀρεῖ à ἀρετὸν (cf. Vitae sanctae syncreticae, 64 (PG, XXVIII, 1525 A); quant au second il lit: ἀρετὸν γὰρ τῷ σώματι ἢ κακία αὐτοῦ (cf. Oratio, XLI, 1 (PG, XXXVI, 429 BJ).

15. Voir la note 14.

16. Cf. la note 13.